

Facture N° F251649

DATE FACTURE

DATE ECHEANCE

18/09/2025

18/09/2025

FACTURE ACQUITTEE

FACTURE

Références Financier :

Règlement : Règlement à l'inscription

N° Client : 411EIR025

N° SIRET : 84306286000021

Références :

Session : 250340A

EIRL CORNELIS / ELEKTRIC'AL

702 Route de Lacapelle
46 700 VIRE SUR LOT

EVOLUTION DE LA NORME NFC 15-100 le 3 septembre 2025 (convention n° 12965)

Qté	Désignation	Nb Hrs	Nb Jrs	Prix Unit. HT	Total HT
1.00	EVOLUTION DE LA NORME NFC 15-100 CORNELIS Alain	8.00	1.00	20.00 €	20.00 €

Dates de la formation : 3 septembre 2025

Règlements	Date	Montant	Mode Reg.	N° Pièce Reg.
	18-sept.-25	20.00 €	Chèque	5593642
Total Régulé TTC :		20.00 €		

Organisme exonéré de TVA
Art. 261.4.4°-A du CGI

Total HT	Total TVA	Total TTC	Déjà Payé	RESTE A PAYER
20.00 €	0.00 €	20.00 €	20.00 €	0.00 €

Page : 1 / 1

CTFPA

EOF au capital de 00 €

N° TVA Intra : EOF

IBAN - Swift :

Facture Certifiée Conforme

CTFPA
11 rue Jean Monnet - BP 6 - 31240 SAINT-JEAN
Tél. 05 34 25 40 71 - contact@ctfpa.fr
N° déclaration d'activité : 73 31 00647 31
N° SIRET : 334 283 322 00033 - APE 8559A

Art. L. 441-3 et L. 441-6 du Code de Commerce : paiement sans escompte pour règlement anticipé. Tout retard ou absence de paiement sera sanctionné de pénalités correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliquée conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce conformément au décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.